



Assemblée générale

Distr. générale
16 mars 2007

Soixante et unième session
Point 62, a, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 décembre 2006

[sans renvoi à une grande commission (A/61/L.23/Rev.1 et Add.1)]

61/229. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 57/2 du 16 septembre 2002 concernant la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant également sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002 consacrée à l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et à l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et ses résolutions 58/233 du 23 décembre 2003, 59/254 du 23 décembre 2004 et 60/222 du 23 décembre 2005 intitulées « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international »,

Rappelant en outre le Document final du Sommet mondial de 2005¹ qui prend notamment acte de la nécessité de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique,

Sachant que les pays d'Afrique sont responsables au premier chef de leur développement économique et social et qu'on ne saurait trop insister sur l'importance du rôle que les politiques et stratégies nationales de développement jouent à cet égard, et que les efforts de développement nationaux doivent être soutenus par un environnement économique international favorable, et rappelant, dans ce contexte, l'appui accordé au Nouveau Partenariat par la Conférence internationale sur le financement du développement²,

Soulignant la nécessité de mettre en œuvre les différents engagements pris par la communauté internationale en ce qui concerne le développement économique et social de l'Afrique,

1. *Se félicite* du quatrième rapport complet du Secrétaire général³ ;

¹ Voir résolution 60/1.

² Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

³ A/61/212.

2. *Réaffirme son plein appui* à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique⁴ ;

3. *Constate* les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ainsi que l'appui régional et international dont il bénéficie, tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup à faire sur le plan de sa mise en œuvre ;

4. *Réaffirme* l'engagement pris d'accorder une assistance en matière de prévention et de traitement dans le but de libérer l'Afrique, en l'espace d'une génération, du sida, du paludisme et de la tuberculose et de se rapprocher le plus possible de l'objectif visant à assurer l'accès universel au traitement du VIH/sida d'ici à 2010, d'encourager les sociétés pharmaceutiques à fabriquer des médicaments, notamment des antirétroviraux, à des prix abordables et accessibles en Afrique, et d'accroître l'aide bilatérale et multilatérale, si possible sous forme de dons, destinée à la lutte contre le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses en Afrique, par le renforcement des systèmes de santé ;

5. *Réaffirme son plein appui* à l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, qu'elle a adoptée à sa vingt-sixième session extraordinaire, le 27 juin 2001⁵, et de la Déclaration politique sur le VIH/sida qu'elle a adoptée le 2 juin 2006⁶ ;

I

Mesures prises par les pays et organisations africains

6. *Salue* les progrès accomplis par les pays d'Afrique dans la réalisation des engagements, qu'ils ont pris pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, de renforcer la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et une gestion économique rigoureuse, et encourage ces pays à poursuivre, en y associant les parties prenantes et notamment la société civile et le secteur privé, les efforts qu'ils ont engagés dans ce domaine en créant et en renforçant les institutions nécessaires à la bonne gouvernance, en suscitant un climat propre à favoriser la participation du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises, à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, et à attirer des investissements étrangers directs en vue du développement de la région ;

7. *Se félicite également* que la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine ait bien progressé, en particulier avec l'achèvement de l'évaluation dans certains pays, salue les progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de ces évaluations et, cela étant, invite instamment les États africains à envisager de se joindre au Mécanisme aussi tôt que possible et à le renforcer afin qu'il fonctionne efficacement ;

8. *Salue également* les efforts constants et croissants que font les pays africains pour appliquer le Nouveau Partenariat en y intégrant une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;

9. *Souligne* que la prévention, la gestion et le règlement des conflits ainsi que la consolidation de la paix après les conflits conditionnent la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat, et se félicite à cet égard de la coopération et de

⁴ A/57/304, annexe.

⁵ Résolution S-26/2, annexe.

⁶ Résolution 60/262, annexe.

l'appui dont les organisations régionales et sous-régionales africaines bénéficient de la part de l'Organisation des Nations Unies et des partenaires du développement pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ;

10. *Se félicite* des efforts que déploient les pays africains en vue d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en adoptant des stratégies appropriées, inspirées du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et des débats de divers sommets, tels que le Sommet « Poissons pour tous » organisé par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à Abuja du 22 au 25 août 2005, le Sommet africain sur les engrais approuvé par l'Union africaine le 29 août 2005 et tenu du 9 au 13 juin 2006 et le Sommet sur la sécurité alimentaire organisé par le Nouveau Partenariat à Abuja du 4 au 7 décembre 2006 ;

11. *Souligne* qu'il importe que les pays d'Afrique continuent de coordonner, en fonction de leurs stratégies et priorités nationales, tous les types d'aide extérieure afin d'intégrer utilement cette dernière à leur développement ;

12. *Considère* que les communautés économiques régionales africaines peuvent jouer un rôle important dans l'application du Nouveau Partenariat et, à cet égard, encourage les pays africains et la communauté internationale à apporter aux communautés économiques régionales l'appui nécessaire au renforcement de leurs capacités ;

13. *Appuie* les efforts constants que déploie l'Union africaine pour améliorer la coordination entre le secrétariat du Nouveau Partenariat, la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États africains ;

14. *Encourage* la création de mécanismes institutionnels nationaux visant à approfondir la transposition et l'intégration des priorités et objectifs du Nouveau Partenariat dans les politiques et programmes nationaux ;

II

Réponse de la communauté internationale

15. *Se félicite* des efforts déployés par les partenaires du développement pour renforcer la coopération avec le Nouveau Partenariat ;

16. *Salue* les diverses initiatives d'importance lancées par les partenaires du développement de l'Afrique ces dernières années et souligne à cet égard qu'il importe de coordonner de telles initiatives en faveur de l'Afrique ;

17. *Considère* que la coopération Sud-Sud peut jouer un rôle important pour appuyer le développement de l'Afrique, notamment la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, et à cet égard accueille avec satisfaction la tenue du Sommet de Beijing du Forum de coopération Chine-Afrique les 4 et 5 novembre 2006 et du Sommet Afrique-Amérique latine le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2006 à Abuja ;

18. *Se félicite* des initiatives en cours concernant la suite donnée au deuxième Sommet Asie-Afrique, qui s'est tenu les 22 et 23 avril 2005 à Jakarta, en vue de promouvoir le renforcement du partenariat et de la coopération entre l'Afrique et d'autres régions ;

19. *Demande instamment* que l'on continue d'appuyer des mesures devant permettre de relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, notamment, le cas échéant, des mesures d'allègement de la dette, d'amélioration de l'accès aux marchés, d'appui au secteur privé et à la création d'entreprises, d'accroissement de l'aide publique au

développement, de stimulation des investissements étrangers directs et de transfert de technologie ;

20. *Affirme de nouveau* que tous les pays et les institutions multilatérales compétentes doivent poursuivre leurs efforts pour assurer une plus grande cohérence dans leurs politiques commerciales à l'égard des pays africains, et reconnaît l'importance des efforts visant à intégrer pleinement ces pays au système commercial international par des initiatives consistant notamment à améliorer leur compétitivité et à les aider à faire face aux difficultés d'ajustement liées à la libéralisation des échanges ;

21. *Demande* une solution globale et durable du problème de la dette extérieure des pays africains, notamment l'annulation ou la restructuration de la dette des pays africains fortement endettés qui ne bénéficient pas de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et dont l'endettement est excessif, et souligne l'importance de la viabilité de la dette ;

22. *Se félicite* de l'engagement qu'ont pris récemment les pays du Groupe des Huit de doubler d'ici à 2010 l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique, espère vivement que cet engagement sera honoré et demande instamment aux donateurs de continuer à améliorer la qualité de l'aide conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, adoptée au Forum de haut niveau tenu à Paris du 28 février au 2 mars 2005 sur le thème « Renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement : harmonisation, action commune, résultats » et de veiller à ce que l'accroissement de l'aide se concrétise par des apports effectifs de ressources financières pour les pays en développement ;

23. *Est consciente* que les gouvernements nationaux et la communauté internationale doivent poursuivre leurs efforts à l'appui du développement des pays africains pour accroître le flux de ressources nouvelles et additionnelles, de toute provenance, publique et privée, nationale et étrangère, destinées au financement du développement ;

24. *Note avec satisfaction* que les partenaires du développement s'efforcent d'aligner plus étroitement leur appui financier et technique à l'Afrique sur les priorités du Nouveau Partenariat telles qu'elles ressortent des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et autres stratégies similaires, et les encourage à redoubler d'efforts en ce sens ;

25. *Invite* les pays développés à encourager l'investissement privé en Afrique, à aider les pays africains à attirer des investissements et à promouvoir des politiques favorables aux investissements nationaux et étrangers, notamment des politiques propres à encourager les apports de capitaux privés et à promouvoir et entretenir la stabilité macroéconomique, à faciliter et encourager les transferts des technologies dont ont besoin les pays africains à des conditions favorables, notamment à des conditions concessionnelles et préférentielles, comme mutuellement convenu, et à aider ces pays à renforcer les capacités humaines et institutionnelles dont ils disposent pour mettre en œuvre le Nouveau Partenariat conformément à ses priorités et objectifs et dans le but de promouvoir le développement de l'Afrique à tous les niveaux ;

26. *Demande* au système des Nations Unies de continuer à aider l'Union africaine, le secrétariat du Nouveau Partenariat et les pays d'Afrique à élaborer des projets et programmes répondant aux priorités retenues par le Nouveau Partenariat ;

27. *Invite* le Secrétaire général, dans le cadre de la suite donnée au Sommet mondial de 2005, à insister auprès des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement pour qu'ils aident les pays africains à appliquer des initiatives à impact rapide, au moyen notamment du projet « Villages du Millénaire » ;

28. *Décide* de tenir à sa soixante-troisième session, dans les limites des ressources disponibles, une réunion de haut niveau sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives », dont l'orientation et les modalités seront fixées à sa soixante-deuxième session ;

29. *Prie* le Secrétaire général de renforcer la cohérence des activités du système des Nations Unies pour soutenir le Nouveau Partenariat, selon les modules convenus ;

30. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à étoffer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat, notamment suivre, pour en rendre compte, les progrès accomplis dans la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique ;

31. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-deuxième session, un rapport complet sur l'application de la présente résolution, à partir de ce qu'auront communiqué les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes au Nouveau Partenariat, comme le secteur privé et la société civile.

*84^e séance plénière
22 décembre 2006*